

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL D'EXPLOITATION
DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI)
MARDI 02 JUIN 2026**



Etaient présents :

Elus : *Mme Estelle Vilespy, Mme Hélène Marty (visio), Mme Charlotte Charpentier, Mme Aude Raffy-Rivals, M Jacques Laveissière*

Collège des socio-professionnels : *Mme Delphine Serre de la Roussière, Mme Marie-Ludovie de Marcillac, Mme Emilie Marshall (visio), Mr Hervé Aribaud, Mr Bernard Biau*

CCPLM : *Mme Sandra Gibellini, Mme Coralie Povoreda, Mr Lucas Szymanski*

Excusés : *Mme Nadine Vialaret, Mr Jérôme Courtessole, Mr Laurent Granger*

Absents : *Mme Dominique Fromilhague, Mme Laura Miron-Melsion*

La présidente ouvre cette réunion du Conseil d'Exploitation par un mot de bienvenue aux nouveaux et anciens membres du conseil d'exploitation de l'oti et les remercie pour leur engagement en faveur du tourisme à l'échelle intercommunal.

Un tour de table permet à chacun de se présenter, élus, socio-pro et équipe de l'oti.

Par délibération du 14 avril 2026, rappel des membres nommés au collège des représentants de la CCPLM au côté de la vice-présidente au tourisme :

- Charlotte Charpentier, Bram
- Jérôme Courtessole (par suite de démission de Mme Magali Frechengues) Villepinte
- Dominique Fromilhagues, Ferran
- Laurent Granger, Cenne Monestiés
- Jacques Lavessière (par suite de démission de Mr Denis Juin) Fanjeaux
- Hélène Marty, Montréal
- Aude Raffy-Rivals, Pecharic-et-le-Py
- Estelle Vilespy, Belpech

Par arrêté du Président en date du 21 avril 2026, rappel des membres nommés au collège des socio-professionnels de l'OTI :

- Delphine Serre de la Roussière, agricultrice (en cours de reconversion de son activité vigneronne Les Cèdres de Robert à Villesiscleen activité maraichère)
- Marie-Ludovie de Marcillac, Les Collines de Besplas à Villasavary
- Nadine Vialaret, Camping les Bruges à Fanjeaux
- Emilie Marshall, Domaine de Villespy à Villespy (chambres d'hôtes et meublé)
- Laura Miron-Melsion, directrice de l'ESATH FH Les Cèdres
- Bernard Biau, responsable de la commission randonnée à la Fédération de randonnée pédestre de l'Aude et Président de la Commission régionale Sentiers et Itinéraires Occitanie
- Hervé Aribaud, Président cyclo-club Bramais et Président du Comité départemental cyclo de L'Aude (COREG Occitanie)

Les points à l'ordre du jour :

1. Règlement intérieur de l'OTI
2. Désignation des délégués au CoProg GAL
3. Présentation saison touristique
4. Questions diverses

1) Règlement intérieur de l'OTI

Document support : Règlement intérieur de l'office de tourisme Collines cathares Tourisme modifié par délibération du 28 avril 2026 (en annexe du présent CR)

Sandra Gibellini, directrice de l'office de tourisme, porte à connaissance de tous, les grands principes qui régissent l'organisation de l'office de tourisme intercommunal et le rôle de son Conseil d'exploitation. Voir support de présentation pour détails.

- a) Nature juridique
- b) Représentant légal
- c) L'organisation de la régie
- d) Le conseil d'exploitation
- e) Schéma de gouvernance de l'OTI
- f) Le régime financier de la régie (budget 2026 en annexe du présent CR)
- g) Le service
- h) Les missions de l'OTI

2) Désignation des délégués au CoProg GAL

Estelle Vilespy précise le cadre dans lequel s'inscrit la désignation des délégués de l'office de tourisme qui siègent au comité de programmation du Groupement d'Action Locale (GAL).

Le Pôle d'Equilibre Territorial (PETR) du Pays Lauragais est chargé de porter le programme européen LEADER. Cela passe par un Groupement de d'Action (GAL) composé d'acteurs locaux privés et publics qui suivent et gèrent les demandes de fonds européens LEADER.

Les deux déléguées désignées au sein du collège des socio-pros sont :

- Delphine Serre de la Roussière
- Marie Ludovie de Marcillac

La réunion d'installation de ce comité de programmation est prévue le mardi 16 juin à 16h30 à la halle de Verdun à Castelnaudary.

3) Présentation saison touristique 2026 :

Ce point ne se veut pas exhaustif mais doit permettre au Conseil d'Exploitation d'avoir une idée claire et globale de l'organisation du service et de ses actions sur la période touristique élargie de juin à septembre

a) Accueillir

Sandra Gibellini présente les horaires d'ouverture et points d'accueil.

>Charlotte Charpentier demande la mise à jour des horaires d'accueil de la halte randonneur à Bram en incluant la permanence du dimanche matin tenue par un agent marie. Cette mise à jour est bien prévue dans la communication de l'OTI. Le rebouclage de ce point avec les services de la mairie étant tout récent, l'OTI n'avait pas encore eu le temps de l'intégrer.

>Un échange est engagé sur les fonctionnalités des bornes touristiques interactives. La mairie de Bram souhaiterait intégrer dans la borne l'application Intramuros dans laquelle remonte l'ensemble des informations (services, commerces et festivités) de la mairie. Cela afin d'éviter la multiplication des supports, affichages et faciliter l'accès à l'information des Bramais.

Estelle et Sandra précisent que le logiciel Kalkin n'offre pas de possibilité de connexion et navigation internet comme un ordinateur. Il est conçu pour aller chercher de l'information qualifiée dans le Système d'Information Touristique (SIT) Départemental. Chaque donnée (information) qui remonte est une fiche créée dans le SIT, ce n'est pas un lien internet vers un site web ou une appli. Les quatre bornes font remonter la même information, ce qui induit que toute création de fiche ou modification de fiche remonte sur les quatre écrans.

Après discussion, il apparaît que la solution la plus rapide à mettre en place pourrait être d'ajouter un autocollant sur la borne avec le QR code renvoyant vers l'appli Intramuros pour Bram.

>La question de la revente de produits pour le compte d'un producteur par le personnel de l'office est posée. Sandra Gibellini précise que seuls les produits intégrés dans la régie de recettes de la boutique de l'office ou de celle de la mairie de Bram par exemple peuvent être vendus par le personnel d'accueil.

b) Promouvoir

Tour d'horizon des canaux de diffusion web et print de l'OTI + Deux encarts publicitaire payants prévus. L'Officiel du Canal du Midi et le Guide de l'été du Midi Libre.

c) Animer

>En 2026, modification du calendrier d'animations proposées par l'OTI. Réduction du nombre d'animations portées par l'OTI l'été mais création d'un programme d'animations d'avril à novembre. Les communes et associations du territoire proposent de plus en plus de festivités estivales, l'OTI se propose de développer des animations sur les « ailes de saisons ». Un bilan sera fait en fin d'année pour voir si ces animations ont trouvé leur public.

>Retour du programme hebdomadaire des animations de l'OTI à partir de fin juin jusqu'à la fin août.

>À venir, la Vélocipédie Occitane du canal du Midi à Montségur, édition 2026, les 11, 12 et 13 septembre. Estelle Vilespy rappelle que cet événement est coorganisé à l'échelle des quatre intercommunalités traversées pas la voie Verte. Il permet d'animer cet itinéraire et d'élargir sa notoriété.

d) Structurer



L'équipe de l'OTI a travaillé ces derniers mois à l'élaboration de circuits cyclo touristiques. Ce travail partenarial avec le CycloClub Bramais est en cours de finalisation.

Ils sont d'ores et déjà publiés sur les applications Komoot et Outdooractive. Elles devraient apparaitre avant l'été sur les bornes interactives puis en suivant sur le site internet de l'OTI.

4) Questions diverses

a) Schéma de développement touristique 2027-2032

Estelle Vilespy présente le travail engagé avec le cabinet Emotio Tourisme pour élaboration du nouveau schéma de développement touristique. Ce schéma servira de socle à l'action touristique à l'échelle intercommunalité pour la mandature qui s'ouvre. Ce projet avait été lancé sur validation de l'ancien Conseil d'exploitation et du Président (avant élections) et sera effectif au 1^{er} janvier 2027.

Phase 1 le diagnostic est en cours, le résultat est attendu pour début juillet.

Phase 2 la stratégie en suivant avec présentation au conseil d'exploitation fin septembre.

Phase 3 le plan d'action en suivant avec sollicitation autour d'ateliers thématiques courant octobre.

La date du lundi 21 septembre à 18h30 est retenue pour la réunion du prochain Conseil d'Exploitation afin de faire le point sur la proposition stratégique du cabinet Emotio Tourisme.

>Aude Raffy-Rivals demande si l'OTI connaît le profil de ses publics et s'il cible ses actions et projets en fonction de ces profils. Sandra Gibellini explique qu'un travail approfondi avait été mené lors de l'élaboration du précédent schéma de développement touristique 2021-2026 et qu'effectivement les éléments saillants de la politique touristique depuis se sont alimentés de cet état des lieux. Le diagnostic en cours va permettre de mettre à jour les personas des publics touristiques présents sur le territoire. Estelle Vilespy rappelle que l'office dispose de données, de chiffres (origine, centre d'intérêt...) qui servent à la prise de décision pour flécher les actions.

b) Taxe de séjour et plateformes de réservation

>Aude Raffy-Rivals interroge l'OTI sur le rapport et le degré de lien qu'entretient l'OTI avec les plateformes type Airbnb. Lucas Szymanki explique l'opacité des plateformes concernant la part qu'elles reversent aux territoires. Il n'est pas aujourd'hui possible d'obtenir les données précises, sauf à poursuivre en justice la plateforme. Hélène Marty précise qu'il existe l'outil PANDA mis en place par Airbnb qui apporte des données assez précises par commune.

>Concernant les nouveautés réglementaires, afin de s'aligner sur la loi européenne, la loi prévoit la mise en place d'une procédure d'enregistrement des meublés de tourisme sur une plateforme nationale permettant l'enregistrement en ligne des meublés de tourisme avec délivrance d'un numéro unique. Si le décret d'application est sorti, la plateforme n'est toujours pas disponible. L'OTI veille et informera les mairies et les services de l'intercommunalité pour accompagner ce changement.

c) AMI Terre de Vélos

Estelle Vilespy, fait un retour de la visite de pré-audit du cabinet Roule Ma Com' que l'on a reçu récemment dans le cadre du positionnement de la CCPLM sur le label Terre de Vélo d'Occitanie. Terre de Vélo est porté Ad'Occ l'agence d'attractivité de la Région, c'est un réseau de territoires moteurs en termes de mobilité au quotidien et de mobilité touristique.

d) TEPOS

Estelle Vilespy, présente rencontres nationales Territoire à Energie Positive (TEPOS) qui ont lieu tous les ans, regroupe collectivités engagées dans la transition. Le territoire qui accueille les congressistes, met en avant ses initiatives, aménagements publics ou privés en faveur de l'environnement. Du mercredi 30 septembre au vendredi 02 octobre accueil à l'échelle du Pays Lauragais.